

DEPARTEMENT
DE LA CORSE DU SUD
CANTON DES DEUX-SEVI



MAIRIE
de
CARGÈSE

NOTICE D'INFORMATION : DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI) POUR DES PERSONNES MINEURES

- Tout dossier incomplet ne sera pas traité.
- Le dépôt d'une demande et le retrait d'un titre ne se fera que **sur rendez-vous**.
- L'accueil des usagers se fait du **lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et le mercredi de 14h00 à 16h00**
- La prise de rendez-vous se fait par téléphone au **04.95.21.41.79** ou au **04.95.24.57.10**, directement à l'accueil de la Mairie ou par mail à l'adresse mail **cargese-urba@orange.fr**
- **ATTENTION : tout titre d'identité non retiré au bout de 3 mois est détruit, sans remboursement possible**

Pour toute demande, un formulaire CERFA n°12101*02 (identique pour CNI et passeport) doit être rempli. Il vous sera remis à l'accueil de la Mairie

Il est également possible de faire une pré-demande en ligne.

Pour cela rendez-vous à l'adresse suivante : <https://ants.gouv.fr/>

➤ Coût :

Dans certains cas, la CNI peut être payante.

Vous devez alors fournir un timbre fiscal pour vous acquitter de la somme due. Le timbre fiscal peut être acheté :

- **En ligne, à l'adresse suivante : <https://timbres.impots.gouv.fr/>**
- Dans certains bureaux de tabacs
- Dans certains centres des finances publiques, trésoreries, services des impôts des entreprises (SIE)
- Dans certaines préfectures ou sous-préfectures

➤ Délais de fabrication :

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

Si vous avez indiqué un numéro de mobile sur le formulaire, vous êtes alerté par SMS dès que la carte est disponible.

➤ Durée de validité :

La durée de validité d'une CNI pour un mineur est de 10 ans.

➤ Qui doit faire la demande ?

L'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble au guichet. Leur présence est indispensable.

Le responsable doit exercer l'autorité parentale. Il peut s'agir du père, de la mère ou du tuteur. Il doit présenter sa propre pièce d'identité.

La signature de l'enfant se fait au guichet. S'il ne sait pas écrire, c'est son responsable qui signe. Tout mineur français peut avoir une carte d'identité quel que soit son âge (même un bébé).

🔑 Justificatifs de domicile

- **Les justificatifs de domiciles doivent être au même nom et à la même adresse que votre pièce d'identité si vous en possédez une.**
- **Dans le cas de personne hébergée, produire un justificatif de domicile de l'hébergeant, sa CNI/passeport et une attestation sur l'honneur.**

Pour connaître la liste des pièces à fournir, merci de vérifier à quel cas vous appartenez.

1^{ère} DEMANDE (CNI pour une personne mineure)

Le mineur possède un passeport valide	Le mineur ne possède pas de passeport
<ul style="list-style-type: none"> - 1 photo d'identité - Formulaire Cerfa n°12101*02 ou pré-demande - Justificatif de domicile de moins de 12 mois au nom du demandeur sinon joindre une attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeur + son titre d'identité (original + photocopie) – cf. fiche de procédure n°6 ter jointe - Pièce d'identité valide du parent qui dépose la demande (copie + original) - Passeport en cours de validité (original + photocopie) - En cas de séparation, le parent ne déposant pas la demande doit autoriser le parent présent à faire la demande + copie de sa pièce d'identité - En cas de résidence alternée, copie + original du jugement - Livret de famille (original + photocopie) pour justifier de son nom d'usage s'il y a lieu (nom composé de celui de son père ET de sa mère, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 photo d'identité - Formulaire Cerfa n°12101*02 ou pré-demande - Justificatif de domicile de moins de 12 mois au nom du demandeur sinon joindre une attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeur + son titre d'identité (original + photocopie) – cf. fiche de procédure n°6 ter jointe - Pièce d'identité valide du parent qui dépose la demande (copie + original) - Acte de naissance de moins de 3 mois ou tout autre justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité française - En cas de séparation, le parent ne déposant pas la demande doit autoriser le parent présent à faire la demande + copie de sa pièce d'identité - En cas de résidence alternée, copie + original du jugement - Livret de famille (original + photocopie) pour justifier de son nom d'usage s'il y a lieu (nom composé de celui de son père ET de sa mère, etc.)
Coût : Gratuit	

RENOUVELLEMENT (CNI pour une personne mineure)

Votre CNI est toujours valide	Votre CNI est périmée	
	Vous avez un passeport valide	Vous n'avez pas de passeport
<ul style="list-style-type: none"> - Votre ancienne carte d'identité (original + photocopie) - 1 photo d'identité - Formulaire Cerfa n°12101*02 ou pré-demande - Justificatif de domicile de moins de 12 mois au nom du demandeur sinon joindre une attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeur + son titre d'identité (original + photocopie) – cf. fiche de procédure n°6 ter jointe - Pièce d'identité valide du parent qui dépose la demande (copie + original) - En cas de séparation, le parent ne déposant pas la demande doit autoriser le parent présent à faire la demande + copie de sa pièce d'identité - En cas de résidence alternée, copie + original du jugement - Livret de famille (original + photocopie) pour justifier de son nom d'usage s'il y a lieu (nom composé de celui de son père ET de sa mère, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Votre ancienne carte d'identité (original + photocopie) - 1 photo d'identité - Formulaire Cerfa n°12101*02 ou pré-demande - Justificatif de domicile de moins de 12 mois au nom du demandeur sinon joindre une attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeur + son titre d'identité (original + photocopie) – cf. fiche de procédure n°6 ter jointe - Pièce d'identité valide du parent qui dépose la demande (copie + original) - Passeport en cours de validité (original + photocopie) - En cas de séparation, le parent ne déposant pas la demande doit autoriser le parent présent à faire la demande + copie de sa pièce d'identité - En cas de résidence alternée, copie + original du jugement - Livret de famille (original + photocopie) pour justifier de son nom d'usage s'il y a lieu (nom composé de celui de son père ET de sa mère, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Votre ancienne carte d'identité (original + photocopie) - 1 photo d'identité - Formulaire Cerfa n°12101*02 ou pré-demande - Justificatif de domicile de moins de 12 mois au nom du demandeur sinon joindre une attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeur + son titre d'identité (original + photocopie) – cf. fiche de procédure n°6 ter jointe - Pièce d'identité valide du parent qui dépose la demande (copie + original) - Acte de naissance de moins de 3 mois ou tout autre justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité française - En cas de séparation, le parent ne déposant pas la demande doit autoriser le parent présent à faire la demande + copie de sa pièce d'identité - En cas de résidence alternée, copie + original du jugement - Livret de famille (original + photocopie) pour justifier de son nom d'usage s'il y a lieu (nom composé de celui de son père ET de sa mère, etc.)
Coût : Gratuit		

RENOUVELLEMENT SUITE A UNE PERTE (CNI pour une personne mineure)

Le mineur possède un passeport valide	Le mineur ne possède pas de passeport
<ul style="list-style-type: none">- 1 photo d'identité- Formulaire Cerfa n°12101*02 ou pré-demande- Timbre fiscal- Justificatif de domicile de moins de 12 mois au nom du demandeur sinon joindre une attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeur + son titre d'identité (original + photocopie) – cf. fiche de procédure n°6 ter jointe- Pièce d'identité valide du parent qui dépose la demande (copie + original)- Passeport en cours de validité (original + photocopie)- En cas de séparation, le parent ne déposant pas la demande doit autoriser le parent présent à faire la demande + copie de sa pièce d'identité- En cas de résidence alternée, copie + original du jugement- Livret de famille (original + photocopie) pour justifier de son nom d'usage s'il y a lieu (nom composé de celui de son père ET de sa mère, etc.)- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01	<ul style="list-style-type: none">- 1 photo d'identité- Formulaire Cerfa n°12101*02 ou pré-demande- Timbre fiscal- Justificatif de domicile de moins de 12 mois au nom du demandeur sinon joindre une attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeur + son titre d'identité (original + photocopie) – cf. fiche de procédure n°6 ter jointe- Pièce d'identité valide du parent qui dépose la demande (copie + original)- Acte de naissance de moins de 3 mois ou tout autre justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité française- En cas de séparation, le parent ne déposant pas la demande doit autoriser le parent présent à faire la demande + copie de sa pièce d'identité- En cas de résidence alternée, copie + original du jugement- Livret de famille (original + photocopie) pour justifier de son nom d'usage s'il y a lieu (nom composé de celui de son père ET de sa mère, etc.)- Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*01
Coût : Timbre fiscal de 25€	

RENOUVELLEMENT SUITE A UN VOL (CNI pour une personne mineure)

Le mineur possède un passeport valide	Le mineur ne possède pas de passeport
<ul style="list-style-type: none">- 1 photo d'identité- Formulaire Cerfa n°12101*02 ou pré-demande- Timbre fiscal- Justificatif de domicile de moins de 12 mois au nom du demandeur sinon joindre une attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeur + son titre d'identité (original + photocopie) – cf. fiche de procédure n°6 ter jointe- Pièce d'identité valide du parent qui dépose la demande (copie + original)- Passeport en cours de validité (original + photocopie)- En cas de séparation, le parent ne déposant pas la demande doit autoriser le parent présent à faire la demande + copie de sa pièce d'identité- En cas de résidence alternée, copie + original du jugement- Livret de famille (original + photocopie) pour justifier de son nom d'usage s'il y a lieu (nom composé de celui de son père ET de sa mère, etc.)- Déclaration de vol (original + photocopie)	<ul style="list-style-type: none">- 1 photo d'identité- Formulaire Cerfa n°12101*02 ou pré-demande- Timbre fiscal- Justificatif de domicile de moins de 12 mois au nom du demandeur sinon joindre une attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeur + son titre d'identité (original + photocopie) – cf. fiche de procédure n°6 ter jointe- Pièce d'identité valide du parent qui dépose la demande (copie + original)- Acte de naissance de moins de 3 mois ou tout autre justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité française- En cas de séparation, le parent ne déposant pas la demande doit autoriser le parent présent à faire la demande + copie de sa pièce d'identité- En cas de résidence alternée, copie + original du jugement- Livret de famille (original + photocopie) pour justifier de son nom d'usage s'il y a lieu (nom composé de celui de son père ET de sa mère, etc.)- Déclaration de vol (original + copie)
Coût : Timbre fiscal de 25€	

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	N°6 ter FICHE DE PROCÉDURE	Date de dernière mise à jour : 16/02/2017 Validé par : LT / YR
PRÉFET DU VAR DIRECTION DES TITRES D'IDENTITÉ ET DE L'IMMIGRATION CENTRE D'EXPERTISE ET DE RESSOURCES TITRES	JUSTIFICATIFS DE DOMICILE	DESTINATAIRES / - Mairies - Préfectures (pour info) - CERT

Les justificatifs de domicile pour lesquels la case -NON est cochée ou qui n'apparaissent pas dans la liste ci-dessous ne seront pas acceptés par le CERT, sauf si un 2D-DOC apparaît sur le document. Dans ce cas, le 2D-DOC doit être numérisé dans l'application TES et scanné sous la douchette au moment du dépôt de la demande. Si le 2D-DOC n'est pas lisible, un autre justificatif sera demandé.

Conformité des principaux justificatifs rencontrés	OUI	NON	Précisions
TÉLÉPHONE			
Facture téléphone fixe	X		
Facture téléphone portable	X		
Facture téléphone en ligne	X		
ÉLECTRICITÉ - GAZ			
Facture GDF	X		
Facture d'électricité, POWEO, Direct Energie...	X		
Échéancier EDF (prélèvement bancaire)	X		Échéancier en cours
Avenant à un calendrier de paiement EDF		X	
Lettre de relance de paiement EDF		X	
Facture d'électricité EDF Pro	X		Accompagnée du KBIS
Facture de résiliation		X	
Correspondance EDF		X	
Attestation EDF de souscription de contrat		X	
Attestation EDF		X	
EAU - ASSAINISSEMENT			
Facture eau et assainissement	X		
Lettre de mise en demeure		X	
AUTOROUTE			
Factures Vinci, Escota...		X	
CONTRAT D'ASSURANCE			
Attestation d'assurance habitation	X		
Attestation de responsabilité civile ou automobile		X	
Attestation de droits à l'assurance vie		X	

ATTESTATION D'HERBERGEMENT - DOMICILIATION

Attestation d'élection de domicile (CCAS-CIAS)	X
Attestation d'élection de domicile (organisme département de l'ASE)	X
Attestation de location de logement d'une agence immobilière	X
Contrat de bail établi par une agence immobilière dans le cadre d'un mandat	X
Bulletin d'hospitalisation de longue durée	X
Bulletin de présence d'une résidence retraite	X
Attestation d'hébergement d'un foyer « maison d'enfant »	X
Attestation de résidence d'un camp militaire	X

LOYER - QUITTANCE

Avis d'échéance de paiement de loyer et de charges de l'OPH ou d'agences immobilières	X
Quittance de paiement de loyer et de charges de l'OPH	X
Avis d'échéance de paiement loyers et charges - HLM	X
Reçu de paiement et de charges d'un syndic de copropriété	X

IMPÔTS - AUTRES

Impôt sur le revenu – acompte prévisionnel	X
Impôt sur le revenu – échancier prélèvement mensuel	X
Certificat d'imposition ou de non imposition	X
Avis d'imposition (taxe d'habitation/taxe foncière)	X
Correspondance du centre des finances publiques, lettre de relance	X
Déclaration d'impôt sur le revenu, justificatif d'impôt sur le revenu	X
Correspondance de la CAF	X
Relevé de situation pôle emploi	X
Relevé d'identité bancaire	X
Relevé de compte bancaire	X
Bulletin de salaire	X
Demande de recouvrement d'un organisme	X